

**DOCUMENTS DE SÉANCE**

1969 - 1970

---

26 NOVEMBRE 1969

DOCUMENT 161

---

PROPOSITION DE RÉSOLUTION (1)

présentée par  
la commission des finances et des budgets  
avec demande de vote immédiat, conformément  
à l'article 47 paragraphe 4 du règlement,  
en conclusion du débat sur la question orale  
n° 14/69 relative à la fixation du budget de  
recherches et d'investissement de l'Euratom

---

(1) Adoptée par la Commission en sa réunion  
du 26 novembre 1969 à l'unanimité, en présence  
de MM. SPENALE, Président, BOROCCO, Vice-Prési-  
dent, POSTHULUS, rapporteur, AIGNER,  
ARTZINGER, COINTAT, MEMMEL, OELLE (suppléant  
M. GERLACH) et WESTERTERP.

Le Parlement européen,

- a) considérant qu'au mépris des dispositions du traité de Rome, le Conseil de ministres n'a pas élaboré de troisième programme pluriannuel de recherche et d'enseignement depuis l'automne 1968,
- b) considérant que cette manière d'agir entrave sans cesse davantage l'accomplissement des importantes tâches que le traité confie à l'Euratom, et que de ce fait d'importants crédits qui sont mis à la disposition de cette organisation ne sont pas utilisés ou le sont insuffisamment, ce qui contribue à rendre incertain l'avenir d'un grand nombre de travailleurs et chercheurs scientifiques européens,
1. demande qu'à la prochaine réunion du Conseil, consacrée à l'examen du programme pluriannuel de recherche et d'enseignement d'Euratom, la Commission européenne ne laisse subsister aucun doute sur le fait qu'elle n'acceptera plus, en sa qualité d'institution politique co-responsable du fonctionnement d'Euratom, aucun retard dans l'adoption d'une décision en la matière.
  2. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission des Communautés européennes.